



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2021

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

Etai(ent) excusé(s) : M. RAULIN Thomas donne procuration à Mme CHARROIS Nicole
Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

09/12/2021

Date d'affichage

17/12/2021

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

17/12/2021

Projet participatif 2022 Délibération n°2021 - 57

L'équipe municipale souhaite faire de la démocratie participative un axe prépondérant de sa politique.

Afin de renforcer et donner corps à la participation des habitants, la Commune souhaite mettre en place un budget participatif. Il s'agit de permettre à tous les Bayonnais qui le souhaitent de proposer puis de choisir des projets d'intérêt général sur le territoire communal. Ces projets contribueront à l'amélioration de cadre de vie de notre bourg.

Cet engagement conduit la commune à allouer un budget participatif. Le montant validé est de 5 000 € à la majorité. Trois élus (Charrois, Beurton et Cunat) s'abstiennent sur le montant car ils auraient souhaité un montant de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

La mise en place d'un projet participatif pour Bayon et son règlement ci-annexé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

